



INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

☎ 05.59.77.00.49
sirp-cescau@orange.fr

ECOLE DE :

Tout enfant doit faire l'objet d'une inscription préalable valable pour toute l'année scolaire.
(voir article 3 du règlement intérieur « restauration scolaire »)

Article 3 – Fréquentation

La fréquentation peut-être continue ou occasionnelle ;

Les prévisions du nombre de repas étant transmises hebdomadairement au prestataire par le personnel du SIRP, nous nous devons d'être précis sur les effectifs.

*Il appartient aux parents de prévenir **le jour même avant 8h** de l'absence ou de la présence de leur enfant à la cantine scolaire.*

Passé ce délai, les repas seront facturés.

Nom et prénom du père : ☎ :

Nom et prénom de la mère : ☎ :

Courriel : Courriel :

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

Adresse :

.....

Si votre enfant mange de façon régulière à la cantine, veuillez préciser les jours :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Merci de préciser si votre enfant présente des allergies, et si une démarche appelée P.A.I (projet d'accueil individualisé) doit être mise en place dans ce cas-là :

.....

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé au S.I.R.P.

En réalisant cette inscription, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la cantine scolaire dont je certifie avoir pris connaissance (affiché à l'école et disponible sur le site internet du RPI).

Fait à.....le.....

Signature :

RGPD

Les informations à caractère personnel recueillies le RPI en pays d'Arthez font l'objet d'un traitement informatisé destiné à : la cantine scolaire pour le SIRP.

Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles-ci, ainsi que du droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant le RPI en pays d'Arthez